



Affaires de mœurs, conflits de pouvoir et anticlérisme : la fin de la congrégation des frères de Saint-Joseph en 1888

Eric Baratay

► To cite this version:

Eric Baratay. Affaires de mœurs, conflits de pouvoir et anticlérisme : la fin de la congrégation des frères de Saint-Joseph en 1888. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1998, 84 (213), pp.299-322. <hal-00485486>

HAL Id: hal-00485486

<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-00485486>

Submitted on 25 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AFFAIRES DE MOEURS, CONFLITS DE POUVOIR ET ANTICLERICALISME :

LA FIN DE LA CONGREGATION DES FRERES DE SAINT-JOSEPH EN 1888

1874-1888 : de l'apogée au naufrage

En avril 1874, le père Joseph Rey, Supérieur Général de la congrégation des frères de Saint-Joseph, mourut dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Cîteaux transformée en colonie pénitentiaire pour enfants délinquants depuis 1849. Les quelque trois mille personnes (notables bourguignons, population des environs, anciens colons) qui assistèrent à ses obsèques témoignèrent de sa renommée et de celle d'une expérience commencée trente-neuf ans plus tôt. En 1835, l'archevêque de Lyon l'avait nommé supérieur des frères alors recrutés par la commission administrative des prisons de la ville afin de constituer l'encadrement en surveillants et contremaitres du "Pénitencier" fondé en 1834 et réservé aux enfants de moins de seize ans. La même année 1835, l'abbé avait ouvert à Oullins, près de Lyon, avec le concours de deux confrères et de laïcs le plus souvent membres de la Congrégation des Messieurs, un refuge, le premier en France, pour enfants orphelins, abandonnés par leurs parents, vagabonds ou encore en "danger moral", c'est-à-dire difficiles, sur la voie de la délinquance, confiés en correction paternelle par les familles. A tous, il avait voulu offrir une éducation religieuse, primaire et professionnelle sérieuse de manière à les réinsérer dans la société. Il s'agissait de remédier aux conséquences des transformations industrielles et démographiques de l'époque, très sensibles à Lyon, génératrices de paupérisation, de déracinement, de vagabondage, et de prévenir une délinquance juvénile qui effrayait de plus en plus les bourgeoisies. Deux autres refuges avaient été fondés à Cîteaux en 1846 et à Saint-Genest-Lerpt, près de Saint-Etienne, en 1866.

Mais la révolution de 1848 s'était traduite par l'incendie de la maison d'Oullins par des canuts qui l'accusaient de concurrence déloyale et

par l'évacuation forcée de Cîteaux Au bord de la ruine, l'oeuvre n'avait ressuscité que par la transformation partielle, en 1849, de ses refuges en colonies pénitentiaires, ces nouveaux établissements qui se multipliaient dans le sillage de l'expérience pionnière de Mettray (1839) et qui recevaient des enfants condamnés à un emprisonnement de six mois à deux ans (article 67 du code pénal) ou ceux acquittés en raison de leur ?manque de discernement ? (article 66), le plus souvent des vagabonds ou des petits délinquants, mais qui ne pouvaient être remis à leurs parents (inconnus, décédés, détenus ou de mauvaises vies). Une loi avait officialisé cette stratégie en 1850, ainsi que le recours aux établissements privés qui percevaient une indemnité journalière pour chaque enfant à charge¹.

Grâce à ces fonds, à l'approbation des statuts de la congrégation des frères de Saint-Joseph par l'archevêque de Lyon en 1853, à la reconnaissance d'utilité publique accordée par l'Etat la même année, le père Rey avait pu former un encadrement adéquat et porter son oeuvre au premier rang des colonies à la fin du Second Empire, à la fois par le nombre des colons hébergés (placés par les familles, les sociétés de bienfaisance, les hospices ou l'Etat) et par sa qualité. En 1873 et 1874, la commission parlementaire qui enquêtait sur les établissements pénitentiaires, pourtant très sévère pour les colonies accusées de n'être souvent que des ?spéculations industrielles ? exercées au détriment des enfants, déclara que Cîteaux méritait la plus grande attention et qu'elle arrivait en tête des maisons tenues par les congrégations. Elle apprécia la volonté de ne pas considérer les enfants de l'Etat comme de simples détenus et de les fonder avec ceux placés par les parents, l'encadrement important des frères, non pas gardes-chiourmes mais instituteurs et contremaîtres vivant et travaillant avec les enfants, l'accent porté sur l'émulation plutôt que sur la répression, l'attention en matière d'hygiène, d'alimentation et d'éducation avec un apprentissage adapté aux origines sociales et au goût des colons ainsi qu'à la situation du marché de l'emploi. Toutes choses dont nous avons pu vérifier la réalité et qui plaçait la colonie sur le même rang que Mettray. Après la mort du père Rey, la Société de Saint-Joseph poursuivit son développement avec l'ouverture d'orphelinats près de Cîteaux et de Soissons dans les années 1878-1881².

1888 : dans la nuit du 17 au 18 juin, un colon nommé Morel âgé de 17 ans, s'enfuit de Cîteaux. Arrêté peu de temps après pour vagabondage et vol, il accusa les frères de brutalités multiples et de lubricité aggravée (attouchements, sodomies). Le parquet de Beaune ouvrit une enquête, procéda à plusieurs interrogatoires et à l'arrestation de 25 frères. Le père Donat, directeur de la colonie et Supérieur Général de la congrégation, fut poursuivi pour des enterrements clandestins d'enfants qui seraient morts de faim ou sous les coups. Une affaire équivalente éclata à l'orphelinat de Saint-Médard, près de Soissons, qui appartenait à la société³. Le scandale prit une ampleur nationale : les journaux républicains et anticléricaux lancèrent une violente campagne contre « Cîteaux-sodome »; l'Assemblée Nationale évoqua l'événement et un député républicain déposa le 12 juillet, en obtenant l'urgence, un projet de loi tendant à la suppression de toutes les congrégations religieuses et à la liquidation de leurs biens⁴. La gravité des accusations, la violence des passions incitèrent le gouvernement, dirigé par le radical modéré Floquet, à intervenir. Evoquant « l'absence de garanties dans le personnel, les oeuvres et la direction » de la Société de Saint-Joseph, il décida le 16 juillet d'arrêter les envois de jeunes détenus à la colonie de Brignais et de transférer les présents dans des établissements publics, ce qui avait déjà été fait à Cîteaux en 1885, nous verrons pourquoi. Le 35 septembre, il abrogea le décret d'utilité publique de 1853 et, arguant du fait que cette congrégation n'avait jamais été légalement autorisée, il procéda à la dispersion de force des frères de Cîteaux, de Brignais et de Saint-Médard en décembre, obligeant les pères à se convertir en simples aumôniers. Les enfants placés par les parents, les hospices ou l'Assistance Publique furent peu à peu retirés; seuls restèrent à Cîteaux les 6-13 ans de l'Asile dirigé par les soeurs de Saint-Joseph, la branche féminine de la Société⁵. Le pourvoi en appel du décret annulant la reconnaissance d'utilité publique de 1853 ayant été rejeté par le conseil d'Etat en 1892, les pères directeurs renoncèrent à l'oeuvre : Brignais fut vendu en 1894 à la Société Lyonnaise pour le Sauvetage de l'Enfance et Cîteaux en 1898 aux trappistes. Saint-Genest-Lerpt n'avait pas été concerné par les secousses de 1888, car l'établissement n'était pas colonie pénitentiaire et le père directeur

employait déjà plus de laïcs que de frères, mais une nouvelle affaire de mœurs obligea à la fermeture en 1899⁶. L'oeuvre ne survécut que par la branche féminine qui continua à gérer des orphelinats et connut un fort développement à l'étranger, en Amérique latine, comme nombre de congrégations françaises alors en butte à l'hostilité du pouvoir politique.

Comment est-on passé, en peu d'années, de la position remarquable léguée par le père Rey à la situation opposée de 1888 et comment expliquer la violence des passions, la rapidité des décisions politiques avant que la justice ait apporté quelques clartés ? L'affaire se situe dans un contexte bien connu d'offensive des gouvernements républicains contre les positions sociales de l'Eglise avec la laïcisation des écoles, des hôpitaux, des cimetières et, ce qui est moins connu, des prisons. L'Etat entreprit de fermer la plupart des colonies pénitentiaires privées, notamment celles gérées par des religieux, qui s'étaient fortement développées sous le Second Empire. Il fit de même avec les soeurs des prisons, présentes depuis la Restauration et qui donnaient dans l'ensemble satisfaction⁷. La cause paraît donc à première vue entendue et semble devoir être rapportée à l'anticléricalisme viscéral des républicains, comme le contexte politique paraît le confirmer. Le renversement d'un "cabinet d'affaires" en mars 1888 obligea les modérés à revenir à la pratique de la concentration républicaine avec les radicaux et se traduisit par la formation du ministère Floquet en avril. On peut penser que l'affaire de Cîteaux permit de donner des gages aux radicaux et de souder les républicains autour du thème fédérateur de l'anticléricalisme au moment même où il fallait s'unir et faire front contre un Boulanger multipliant les victoires dans les élections partielles. C'est bien dans cette logique d'affrontement manichéen que les religieux de Saint-Joseph comprirent et présentèrent les événements, évoquant la malveillance, la jalousie, la haine des ennemis de la religion, le "vent destructeur de l'épreuve et de la persécution" s'abattant sur une Eglise qui allait de succès en succès dans la pastorale des populations⁸.

La réalité est plus complexe et, s'il ne faut pas minimiser l'importance des événements politiques immédiats qui servirent de catalyseur, le naufrage de 1888 résulte avant tout d'une alchimie subtile

associant de profondes divisions à l'intérieur de la congrégation, un écart croissant des mentalités et des cultures entre les religieux, d'origine plébéienne et rurale, et la bourgeoisie dirigeante, une politique ancienne, transcendant les régimes, d'opposition et d'obstruction de la part de l'administration pénitentiaire, enfin le poids des imaginaires dans la représentation de l'autre.

Divisions, querelles et haines

Doté d'une personnalité alliant autorité et charisme, Joseph Rey avait imposé son ascendant aux pères qui le secondaient et aux frères qui encadraient les enfants. Il suscitait, comme nombre de personnages de cette envergure, de l'admiration et du respect pour l'immensité de l'oeuvre accomplie, mais aussi semble-t-il, bien que les documents soient elliptiques sur ce point, une certaine irritation, au moins chez quelques-uns, en raison de son omniprésence, car il n'avait démissionné de sa fonction de directeur de la colonie pénitentiaire de Cîteaux qu'en 1873, alors qu'il était âgé (76 ans) et usé, et il avait gardé son titre de Supérieur Général jusqu'à sa mort. Celle-ci libéra une génération de prêtres plus jeunes, nés en 1825-1826, désireux de prendre l'oeuvre en main, et donna lieu à un conflit de succession d'autant plus fort que les institutions de l'oeuvre avaient été portées à bout de bras par le fondateur, voire se confondaient avec lui, et sa disparition laissa un vide où s'engouffrèrent toutes les ambitions.

D'après les textes, qu'il faut souvent lire entre les lignes, le père Rey désigna son successeur sur son lit de mort, perpétuant jusqu'au bout le mode de gouvernement personnel qu'il avait institué. Il choisit le père Donat, alors âgé de 51 ans, qui était arrivé à Cîteaux en 1850, s'était dépensé sans compter, était devenu son bras droit. Il l'avait nommé Assistant en 1853, puis directeur de la colonie de Cîteaux en 1873. Cette nomination semble avoir été entérinée par ses confrères et l'évêque de Dijon rassemblés à Cîteaux lors des funérailles⁹. Mais les dissensions ne tardèrent pas. Libéré de la tutelle du père Rey, Donat crut pouvoir adopter sa manière de gouverner alors qu'il ne bénéficiait pas de son autorité et

de son rayonnement. Il rechigna à rédiger les constitutions de la congrégation demandées par l'évêque, réclamées par les directeurs d'Oullins et de Saint-Genest-Lerpt qui penchaient pour une direction collégiale. Il adopta une attitude hautaine envers certains prêtres de Cîteaux et l'atmosphère devint vite exécration. Dès 1875, des frères demandèrent à l'évêque l'autorisation de quitter la société. Le prélat exigea les constitutions qui consacraient l'élargissement des instances dirigeantes (création du chapitre en plus du conseil supérieur limité au supérieur général, à son assistant et aux directeurs des établissements) et leur ouverture à un plus grand nombre de prêtres et aux frères les plus anciens. Il s'agissait de consolider les bases du pouvoir du supérieur en créant un consensus autour de lui, en asseyant son autorité sur une légalité reconnue par tous. Donat fut élu à une date inconnue, sans doute 1876¹⁰.

Mais en 1878, l'évêque résolut de l'expulser de la congrégation pour une raison mystérieuse (ses adversaires parlent de relations coupables avec la mère supérieure de la branche féminine). Cette décision suscita la réticence des pères, car Donat possédait un quart des biens de la société, nous verrons plus loin pourquoi. Le prélat lui notifia tout de même l'interdiction de résider dans les maisons de l'oeuvre et l'envoya à Rome sous le prétexte de faire approuver les règles de la congrégation par le Saint-Siège, le motif véritable restant secret pour éviter le scandale. Mais Donat revint en France dès janvier 1879 et arriva à Cîteaux le mois suivant à la demande des pères. La résistance de la société irrita l'évêque qui obtint la démission du supérieur et son retrait dans sa famille sans en donner les raisons, ce qui provoqua un réflexe légitimiste dans la congrégation et la constitution d'un parti dévoué. Donat brava périodiquement l'interdiction épiscopale en faisant de brefs séjours à Cîteaux, autorisé par le faible père Béreard, nouveau supérieur général, puis en prenant la direction de l'orphelinat de Saint-Médard. La mort de l'évêque en 1884 sonna le signal du retour. Une révolte des frères eut lieu en 1885 pour obtenir une participation plus importante à la direction de l'oeuvre et tout semble indiquer que Donat en fut l'instigateur : il reconnut plus tard qu'ayant vu le danger, il prit la tête du mouvement pour le diriger ?! Il se fit rappeler pour rédiger de nouvelles

constitutions donnant satisfaction aux frères (ils purent choisir leurs représentants) et se fit élire Supérieur Général en février 1886 sans attendre l'approbation du nouvel évêque qui n'arriva que plus tard. Peu au fait des événements, celui-ci confirma les constitutions. Une nouvelle élection en 1887 valida la nomination de Donat et lui permit d'éliminer ses adversaires : nommé directeur de la congrégation en février 1886 (une fonction inventée pour faire accepter le coup de force), le père Bérerd fut d'abord cantonné au rôle de supérieur des soeurs, puis envoyé à Oullins, enfin dépouillé de son titre lors du vote de 1887¹¹.

A la même époque, un second conflit, de pouvoir et d'argent, se cristallisa. Les propriétés d'Oullins, de Cîteaux et de Saint-Genest-Lerpt avaient été acquises avec les fonds des Sociétés laïques de Saint-Joseph de Lyon et de Saint-Etienne, c'est-à-dire avec de l'argent souscrit et géré par des laïcs. Comme elles ne bénéficiaient pas à l'époque d'une reconnaissance légale leur permettant de posséder, les achats d'Oullins en 1835 et de Cîteaux en 1846 avaient été officiellement effectués par le père Rey et certains de ses confrères qui avaient formé en 1861 une société civile pour limiter les problèmes de succession. Saint-Genest-Lerpt, par contre, avait été enregistré en 1866 au nom de la société religieuse de Saint-Joseph (la congrégation) reconnue d'utilité publique depuis 1853. On comprend ici la mauvaise volonté des pères à renvoyer Donat : membre de la société civile, il possédait officiellement un quart d'Oullins et de Cîteaux son départ aurait pu obliger à vendre pour le dédommager. En tout cas, les pères se trouvaient à la tête d'une fortune importante, constituées de propriétés sans cesse bonifiées par les aménagements et le travail des enfants et des frères. Au moment des événements de 1888, Cîteaux était estimé entre 1,3 et 2,3 millions de francs, Brignais, qui remplaçait Oullins vendu 1 million de francs en 1884, valait 400 000 francs et Saint-Genest-Lerpt 100 à 200 000 francs, soit entre 2 et 3 millions de francs auxquels il fallait soustraire environ 1 million de francs de dettes.

Si Rey n'avait jamais profité de ce patrimoine et s'était surtout inquiété de le développer pour accueillir plus d'enfants, tout laisse à penser que certains des successeurs ne furent pas aussi désintéressés. En

1879, le père Coeur fut nommé directeur de Saint-Genest-Lerpt pour mettre un terme à l'accumulation des dettes. L'homme avait connu de violents conflits avec Donat, sa nomination fut l'occasion de prendre son autonomie et de participer d'une certaine manière à la direction financière de l'oeuvre, jusque-là réservée aux membres de la société civile. Il se considéra vite comme l'unique maître de la colonie, prenant seul les décisions, refusant de rendre des comptes, achetant des terrains en son nom avec l'argent de la congrégation, ?boursicotant ? avec les mêmes fonds aux dires de ses adversaires dont la haine et l'acharnement furent d'autant plus vigoureux qu'il s'opposa en 1885 au coup de force de Donat et à ses constitutions. Le nouveau Supérieur Général tenta de le destituer, mais l'évêque de Dijon, qui commençait à comprendre le jeu des rivalités, préféra une séparation définitive entre Saint-Genest-Lerpt et les autres maisons. Cependant rien n'était fait lorsque éclata le scandale de 1888¹².

Ces divisions eurent des conséquences sensibles sur les relations avec les frères. Ceux-ci organisèrent les révoltes de 1885 à Cîteaux mais aussi contre le père Coeur à Saint-Genest-Lerpt, et ils obtinrent une participation accrue aux affaires. On sait qu'à Saint-Genest-Lerpt la discipline se relâcha, obligeant Coeur à recruter des contremaîtres laïcs pour remplacer des frères qui aspiraient à une élévation de leur statut et ne voulaient plus travailler. Des indices laissent à penser que l'évolution fut la même à Cîteaux et Brignais, bien que le silence soit à peu près complet sur ce point pour maintenir la fiction de la fidélité aux origines¹³. Car l'oeuvre s'éloignait ainsi des intentions du fondateur, notamment de l'idée fondatrice, qui la distinguait des autres institutions pour enfants, que la ?régénération morale ? de ces derniers passait par un travail collectif avec les pères et les frères où ceux-ci seraient leurs compagnons de vie et, d'une manière plus efficace, leurs guides spirituels et moraux. Cela exigeait de l'ardeur au travail, un dévouement incessant, une moralité sans faille du côté des frères et une surveillance de tous les instants de la part des pères pour éviter de possibles abus.

Nous connaissons assez mal les frères : les documents sont presque inexistantes jusqu'à la décennie 1880 où l'administration pénitentiaire exigea leur agrément auprès du préfet en vertu du règlement national de

1869 que la congrégation n'avait jamais appliqué sur ce point¹⁴. Nous savons qu'à l'époque de Rey, ils étaient de condition modeste et en majorité d'origine rurale. Le fondateur les recrutait par l'intermédiaire des desservants qui effectuaient un premier tri, mais il avait toujours eu de la peine à trouver des éléments alliant une excellente moralité et de solides qualités professionnelles. Il soumettait les prétendants aux tâches les plus rudes et les moins ragoûtantes pour éprouver leurs vocations et leurs capacités. Le tri était sévère : entre 1835 et 1838, 150 volontaires s'étaient présentés à Oullins, 34 seulement avaient reçu l'habit et avaient prononcé les vœux simples de religion. Le père n'avait pas hésité à ralentir le développement de l'oeuvre pour prendre le temps de former un personnel dévoué et capable, et beaucoup ne restaient pas longtemps devant l'ampleur de la tâche. Par esprit de charité, parce qu'il avait espéré les amender et parce qu'il avait besoin de techniciens qualifiés, Rey avait quelquefois recruté des hommes au passé marqué, tel cet Antoine Roux condamné à dix ans de travaux forcés pour homicide volontaire en 1832, qu'il avait accepté à Oullins entre 1845 et 1848 parce qu'il était bon contremaître. Mais sa moralité insuffisante avait justifié son renvoi en 1848¹⁵. Il ne l'avait repris en 1853 qu'en tant que simple laïc, séjournant à l'extérieur, initiant ainsi une division entre les fonctions de surveillants et de formateurs qui s'étendit dans les années 1870-1880 pour les raisons que nous avons vues. Rey avait aussi recruté les colons qui voulaient rester parce qu'ils présentaient l'avantage d'être déjà façonnés par l'esprit de l'oeuvre, mais leur nombre était faible¹⁶.

Les états nominatifs de 1886-1887 pour Brignais montrent que certains aspects n'avaient pas changé : les deux tiers des frères recensés étaient issus des campagnes, notamment du Rhône et des départements voisins; à côté des plus fidèles, présents depuis 16 à 53 ans!, 44% avaient moins de 5 ans d'exercice, signe d'un renouvellement important lors des premières années de service, les colonies servant alors d'asile temporaire ou d'étape de transition sur la route de l'exode rural¹⁷. Mais on ne peut, comme le fit l'administration dans la décennie 1880, accuser les pères de n'employer que des gens issus des maisons de correction. Il n'y en avait aucun à Cîteaux

en 1887 et un seul à Brignais la même année, un ancien colon condamné autrefois pour simple vagabondage¹⁸.

Par contre, c'est bien l'attention exigée par la vie commune des frères et des enfants qui semble avoir fait défaut après la disparition du fondateur, sans que l'on sache exactement à partir de quand ce relâchement s'installa et comment il évolua. Il semble qu'il s'accrut dans la décennie 1880. A Brignais, en 1887, un inspecteur découvrit que les enfants placés en cellules, une disposition légale, n'avaient reçu aucune nourriture du fait de la mauvaise volonté du frère de service. Le père Bancillon, directeur, le congédia aussitôt, mais il ne put cacher qu'il n'était pas informé. L'inspecteur remarqua que les peines n'étaient pas officiellement prononcées par lui, comme le règlement le prévoyait, mais par les frères. Il répondit qu'il était toujours averti, ce qui laisse sceptique¹⁹. A Cîteaux en juin 1888, le scandale révéla que des actes immoraux et des châtiments corporels importants étaient pratiqués par quelques frères des ateliers depuis 1885, ce qui correspond à l'époque de la révolte, des concessions octroyées, de l'éclatement de la congrégation²⁰. Dans les deux cas, l'administration incrimina un recrutement hâtif et un manque de surveillance de la part des pères. Des journaux qui défendaient ces colonies reconnurent que la direction acceptait sans difficulté tous les volontaires et l'on est frappé du jeune âge des frères jugés à l'automne²¹.

Rey avait connu des problèmes identiques avec les frères envoyés en 1840-1841 dans les prisons du nord à la demande de l'administration pénitentiaire et des différentes directions justement parce qu'il n'avait pas pu les surveiller de près. Nul doute, par conséquent, que les incidents de 1888 furent les produits directs des querelles internes, qui provoquèrent une moindre attention des pères et une autonomie croissante des frères, et d'une dérive de l'oeuvre loin des intentions du fondateur avec une expansion, donc un recrutement, mal maîtrisés, et une conversion des colonies en simples maisons de correction, les religieux étant de moins en moins les compagnons de vie et de travail des enfants que des directeurs réfugiés dans leurs bureaux ou des surveillants au pouvoir discrétionnaire.

Divergence des mentalités et incompréhensions

A partir de 1875 et surtout dans les années 1880, les rapports administratifs défavorables envers la colonie de Cîteaux s'accumulèrent, contrastant avec ceux des décennies précédentes où l'établissement donnait satisfaction et faisait figure de modèle. Des rapports semblables concernèrent Oullins à partir de 1876, mais après le départ de Rey pour Cîteaux en 1846, la colonie avait toujours eu des résultats moyens et l'évolution est moins repérable. L'exemple de Cîteaux est plus net, notamment à propos des deux aspects qui reviennent sans cesse dans les rapports et les esprits de l'époque. D'abord l'hygiène, dès 1875 : les inspecteurs signalèrent des salles mal nettoyées, des couchages poussiéreux, des paillasses infectées, la négligence des pères, ce qui n'avait jamais été mentionné auparavant. Puis l'instruction primaire, à partir de 1879, jugée défectueuse avec des horaires insuffisants (rien pour les plus grands d'avril à août, au moment des travaux des champs) et de faibles résultats : peu d'obtention du certificat d'études, un examen en plein développement depuis la fin des années 1860, et 34,5% des libérables ne sachant ni lire, ni écrire en 1879²², une situation effectivement plus médiocre qu'à l'époque de Rey, à l'apogée des années 1860, lorsque tous les enfants suivaient une scolarité continue, dont le primaire supérieur pour 20% d'entre-eux environ, lorsque aucun des libérés n'était illettré, tandis que la plupart (73% en 1869) savaient à peu près lire, écrire, compter²³.

On peut voir dans cette évolution un effet des divisions internes, génératrices d'une moindre attention aux enfants. Il existe une concordance chronologique entre les périodes de conflits et celles des mauvais rapports : 1875-1877, lorsque naquit l'affaire Donat, puis à partir de 1880, au moment de son retour en cati mini et de ses intrigues. Mais il est difficile d'être plus précis dans cette présomption en raison du silence des textes. On peut aussi évoquer des différences de conception entre les directeurs successifs. Donat puis Bérerd n'eurent apparemment pas les mêmes exigences que Rey. Déjà après la guerre de 1870, alors que le fondateur, âgé et fatigué, lui laissait de plus en plus de place dans la direction

réelle, Donat s'était montré moins vigilant en matière d'instruction et avait dû réagir en 1872. Ses rapports à la commission de surveillance contrastèrent avec ceux de Rey par l'insistance avec laquelle il affirma que les colons devaient savoir ce qu'ils coûtaient. Dans cette optique plus gestionnaire que pédagogique, ils devaient rapporter pour compenser les charges d'hébergement, d'où sans doute ce moindre intérêt pour l'éducation. Dans un rapport de 1879, un inspecteur général nota que le père Bérerd ne s'occupait guère des problèmes d'hygiène et n'écoutait pas les recommandations²⁴. Mais il faut aussi souligner ici l'évidence de la relativité des inspections, le fait que leurs auteurs n'étaient plus les mêmes qu'à l'époque de Rey et donc émettre l'hypothèse d'une évolution de leurs critères et de la création d'un écart de mentalité avec les religieux.

En effet, les inspecteurs des années 1870-1880 firent preuve d'une exigence croissante. En matière d'hygiène, ils demandèrent l'amélioration des lieux d'aisance, la multiplication des lavabos collectifs, à installer de préférence à l'intérieur des bâtiments, et des baignoires, la généralisation des bains de pieds et des revues de propreté, la distribution de peignes, de brosses et d'essuie-mains, l'entretien régulier des installations et l'aération des immeubles²⁵. Des critiques de plus en plus acerbes apparurent au début des années 1880 à propos de l'instruction primaire, notamment sur l'absence de véritables instituteurs, puis sur leur nombre insuffisant, sur la formation et les capacités médiocres des frères, sur l'absence de méthode et d'outils pédagogiques, d'objectifs d'ensemble et de programme, sur la répartition des enfants en fonction de leur taille et non de leur âge ou de leur niveau, sur l'insuffisance des horaires et le côté superficiel de l'enseignement, uniquement basé sur un travail de mémoire à l'aide de catéchismes et d'histoires saintes, sur le nombre insuffisant de livres et la part réduite de la lecture au bénéfice des exercices militaires ou de gymnastique. Ils exigèrent des instituteurs munis du brevet de capacité, une répartition rationnelle des élèves et un programme adapté²⁶.

Ces sommations doivent se lire à deux niveaux. A première vue, elles reflètent simplement la volonté de faire appliquer les nombreux règlements

et circulaires du moment. Celui de 1869, «pour les colonies et maisons pénitentiaires», requérait le strict respect de la propreté corporelle : coupe régulière des cheveux, bains de pieds tous les quinze jours, deux bains chauds par an, distribution individuelle d'un peigne, d'une brosse et d'un essuie-main, cubage minimum de 15 m³ d'air par colon. Diverses circulaires eurent pour but de réformer et d'améliorer la scolarité des enfants des colonies en prônant le développement des bibliothèques (1873), l'adoption d'un programme et d'une division rationnelle des classes (1874), en exigeant un minimum de deux heures de cours par jour, la mise en place d'une pédagogie plus basée sur la réflexion que sur la récitation (1879), l'enrichissement des matières enseignées, en favorisant le développement du primaire supérieur (loi de 1886)²⁷.

Mais derrière les textes se cache une profonde évolution des mentalités. Règlements, circulaires d'application ou de rappel étaient produits par de hauts fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, membre de la bonne bourgeoisie parisienne. On sait que celle-ci connut à l'époque une évolution de ces goûts et de ces pratiques en matière d'hygiène, notamment une accentuation des exigences de propreté qui se traduisit par le développement progressif de la toilette, d'abord fragmentée, limitée aux mains, au visage, aux pieds, puis peu à peu étendue à un usage plus fréquent du bain dans le dernier tiers du siècle, mais aussi de l'hygiène de la maison (aération, nettoyage des lits, installation des latrines) et des équipements hydrauliques communautaires dans les quartiers aisés de Paris et de quelques grandes villes à partir du Second Empire. Cela en raison de la mode de la théorie infectionniste et du concept de dépuración, qui incitaient à éviter l'obturation des pores par la crasse et à éliminer les déchets de l'organisme, puis du succès de la microbiologie à partir des années 1870-1880 qui suscita l'angoisse du microbe et renforça la volonté d'un nettoyage régulier. Parallèlement, la bourgeoisie découvrit la «puanteur» et les «tanières» des prolétaires ou des paysans. Sous l'effet d'une attitude sociale classique mêlant volontés de différenciation vis-à-vis d'un autre dénigré et d'acculturation de celui-ci, cette révélation accentua le désir de propreté parmi la bourgeoisie pour se distinguer et l'envie de convertir le peuple aux vertus

de l'hygiène. Cela passa par la condamnation des pratiques communes et par la diffusion des nouvelles exigences par le canal d'une littérature hygiéniste et philanthropique, mais qui eut peu d'écho du fait des écarts socio-économiques, et par celui des règlements des institutions d'Etat où les élites dirigeantes pouvaient imposer leurs conceptions : hôpitaux, casernes, écoles, prisons²⁸.

Le cas des écoles est signifiant, car proche de celui des colonies. Par les inspections et les enquêtes, les gouvernants découvrirent, notamment dans la seconde moitié du siècle, l'insalubrité des classes, souvent petites, mal aérées, mal chauffées, dépourvues de lieux d'aisance bien définis, et l'hygiène jugée pitoyable d'enfants souvent crasseux, couverts de haillons et de vermines, allant pieds nus. Une croisade en faveur de l'usage de l'eau et du savon fut peu à peu menée et s'exacerba dans le dernier tiers du siècle : volonté d'un volume minimum d'air en 1858, en raison de la croyance en la transmission des maladies par l'atmosphère, programme de reconstruction des écoles en 1878, organisation des inspections médicales à partir de 1879, création d'une commission sur l'hygiène et inscription de ce savoir parmi les matières obligatoires de l'école primaire la même année. En 1879, un inspecteur d'académie de l'Eure reconnut que l'administration avait désormais ?en fait d'espace, d'air, de lumière et de mobilier des exigences qu'elle n'avait pas autrefois ?²⁹.

C'est bien ce qui se passa au même moment à propos des colonies. Les rapports concernant Oullins ou Cîteaux montrent que les préceptes n'étaient plus de l'ordre de l'incantation ou réservés aux sphères parisiennes : inspecteurs régionaux et préfets les reprenaient à leurs comptes. En 1879, le préfet de Lyon demanda plus de vigilance au directeur d'Oullins ?pour que la tenue de l'établissement réponde aux exigences que l'hygiène réclame dans toute agglomération ?³⁰. Le père Rey avait pu se contenter (en fait il se démarquait déjà des usages communs) d'une toilette fragmentée (nettoyage quotidien des mains et du visage, quelques bains de pieds et un bain chaud l'hiver, des bains à la rivière l'été) car cela convenait encore aux membres de la commission de surveillance, aux inspecteurs et au préfet, tous représentants d'un monde de notables dont le niveau réelle d'hygiène était alors faible (peu de salles de bains et de latrines, un bain public

par mois dans les quartiers parisiens aisés) malgré la prétention des discours³¹. Mais ce qui était approprié au milieu du siècle ne l'était plus après 1870.

On pourrait tracer une évolution semblable à propos de l'instruction primaire, bien que l'unanimité des élites fût moins forte en raison de divergences idéologiques. L'effort de scolarisation activé par la loi Guizot (1832) était resté partiel sociologiquement et géographiquement. La défaite de 1870, la certitude qu'elle était en partie due à l'instituteur prussien firent prendre conscience du retard et de la nécessité d'accélérer l'instruction populaire pour fortifier la patrie et préparer la revanche³². Cette nouvelle exigence est perceptible dans le milieu scolaire classique, mais aussi pour les colonies pénitentiaires dès 1871-1872, lorsque l'administration entendit réagir contre un analphabétisme important, qui choquait moins auparavant (les deux tiers des colons en 1874 soit bien plus que la moyenne des enfants de ces âges), en augmentant le nombre d'heures de cours. La critique, évoquée plus haut, des méthodes employées à Cîteaux et à Oullins illustre aussi l'introduction dans le pénitencier de cet effort d'organisation entrepris dans le primaire par les inspecteurs depuis le milieu du siècle, mais accéléré à la fin des années 1860, à propos des emplois du temps, des programmes, de la répartition des enfants en divisions, cours et classes. Alors que les maisons de l'oeuvre s'en tenaient à l'enseignement simultané en usage depuis longtemps dans les écoles de frères, l'inspection primaire mettait en place une pédagogie mixte, basée sur le simultané mais intégrant des pratiques de l'enseignement mutuel qui avait été à la mode sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, comme les ardoises, les tableaux et les manuels uniformes, toutes choses demandées à Oullins et Cîteaux³³.

C'est pourquoi le relâchement qui s'opéra dans ces colonies en matière d'éducation et, bien qu'il soit moins évident ou plus difficile à repérer, en matière d'hygiène intervint dans un contexte contraire qui le rendit encore plus inacceptable. L'incompréhension s'installa avec les religieux car ceux-ci furent souvent surpris par les nouvelles exigences qu'ils ne comprenaient pas. L'une des réponses les plus fréquentes apportées les premiers temps aux demandes d'explication sur les

insuffisances signalées fut que les inspecteurs précédents ne les avaient jamais mentionnées. Ainsi, Donat s'étonna en 1875 des remarques faites à propos des lits trop serrés ou des lieux d'aisance sans évacuation d'eau³⁴. Un fort esprit d'indépendance, répandu parmi les congrégations, une différence sociologique certaine, les religieux, en majorité d'origine populaire et rurale, étaient plus proches des habitudes de ces milieux, firent qu'ils opposèrent souvent inertie et résistance. La demande d'une distribution individuelle de peignes, de brosses et d'essuie-mains, par exemple, formulée la première fois à Oullins en 1879, n'était toujours pas satisfaite en 1887. Là où le directeur parla de dépenses inutiles en s'appuyant sur l'expérience (les enfants perdaient ces objets, peut-être parce qu'ils n'en voyaient pas l'utilité), l'administration évoqua une négligence impardonnable, soupçonna une résistance au processus de civilisation³⁵. Tout cela explique, en plus du relâchement, que Cîteaux, colonie modèle dans les années 1860, fut devenue fort médiocre deux décennies plus tard, notamment au regard des transformations réalisées dans les colonies publiques. Le phénomène est identique en matière scolaire où l'administration éprouva des difficultés à imposer ses vues.

Il ne faudrait cependant pas transformer les religieux en agents de l'obscurantisme, comme cela fut souvent fait à l'époque, ou bien en simples représentants des milieux populaires aux mentalités et aux usages décidément indécrottables. Car ceux-ci croyaient toujours aux vertus bienfaites de la saleté : la crasse protégeait, fortifiait les cheveux, formait le bon teint; les poux ou l'eczéma étaient des émonctoires des mauvaises humeurs; l'usage de l'eau était concentré sur quelques rites annuels, tels le lavage de la maison, la grande lessive, les bains de rivière. Les préceptes et mesures bourgeoises suscitèrent méfiance, ironie et résistance jusqu'à la fin du siècle dans le monde ouvrier et bien après la guerre chez les paysans³⁶. Or les textes montrent qu'il existait un réel intérêt des membres de la Société de Saint-Joseph pour l'hygiène moderne et l'instruction. Le journal manuscrit des soeurs de Cîteaux tenu à partir de 1870, est émaillé de considérations apitoyées sur la saleté, la vermine, les haillons et l'illettrisme des nouveaux colons et de réflexions réjouies

à propos des premiers effets de leur arrivée : nettoyage complet, disparition des poux, vêtements propres et neufs, début d'instruction³⁷.

Mais cet intérêt apparaît moindre et plus distancié. L'exemple du père Rey est le mieux connu et son modèle s'est en partie perpétué chez ses successeurs. Il avait pris grand soin à l'entretien des enfants et s'était occupé lui-même, au moins les premières années à Oullins, de nettoyer les nouveaux venus. Pourtant son esprit austère et jansénisant l'incitait à afficher un complet dédain pour son corps, à refuser de changer de soutane pour faire quelques économies ou à ne pas hésiter à participer à la vidange des fosses d'aisance³⁸. En matière scolaire, il avait fait oeuvre pionnière en portant Cîteaux à la tête des colonies, en développant le primaire supérieur, et il s'était réjoui des ascensions sociales réalisées par certains de ses anciens colons. Il considérait cependant l'instruction comme une fin secondaire, loin derrière la réforme religieuse et morale, et qui devait seulement servir à réintégrer plus aisément son milieu social et non à en changer³⁹.

Les conceptions des religieux peuvent se définir comme le fruit de leur position sociale intermédiaire, comme le produit d'une combinaison complexe des mentalités et des pratiques populaires et bourgeoises : le barbotage plébéien de rivière cohabitait avec les bains chauds mondains; la volonté d'instruire se mariait avec le refus d'une stratégie sociale. Mais alors qu'ils étaient encore proches des notables sous le Second Empire, ils furent peu à peu placés en position médiane si l'on regarde les pratiques et rejetés dans le camp de l'obscurantisme si l'on considère les discours des élites.

C'est pourtant cette position originale qui explique leurs efforts d'adaptation, tardifs il est vrai, ce qui fit souvent croire à une mauvaise volonté. A Cîteaux, la colonie la plus critiquée en matière d'instruction, l'administration obtint une amélioration après plusieurs années de remarques et de menaces, mises à exécution en 1883 avec l'arrêt des envois de nouveaux colons. L'inspecteur du primaire se félicita en 1884-1886 de la présence de plusieurs instituteurs laïcs, de programmes et d'outils pédagogiques adaptés, identiques à ceux des écoles publiques, d'une instruction et de résultats convenables, 20 à 30 enfants réussissant chaque

année le certificat d'études⁴⁰. Mais on peut interpréter cette transformation comme une simple réaction à la décision de 1883, puis au retrait des derniers détenus en 1885, qui sous-entendait celui des subventions et qui obligea à améliorer l'enseignement pour garder les enfants placés par les familles, en attirer d'autres et sauver l'établissement.

Le souci d'adaptation apparaît plus net dans le domaine de l'hygiène avec l'exemple d'Oullins, la colonie la plus attaquée en ce domaine en partie à cause de la vétusté des bâtiments et de la proximité des usines de la banlieue lyonnaise et du chemin de fer. A la suite d'une inspection défavorable en 1876, le père Bancillon fit doubler le nombre des lavabos (130 couverts et fermés), installer une auge pour les bains de pieds et un appareil à vapeur pour chauffer une piscine et permettre de prendre aisément des bains chauds...pour ceux qui en auraient besoin!, preuve qu'ils gardaient une fonction exceptionnelle, curative et que l'idée d'une toilette approfondie et régulière n'était pas encore adoptée⁴¹. A la demande de l'administration, il rédigea un nouveau règlement intérieur en 1882 qui tint compte du texte national de 1869, voire l'amplifia, et marqua l'instauration d'une hygiène régulière, bien différente des habitudes communes : un bain à l'entrée, rasage chaque semaine et cheveux coupés tous les mois, toilette au lavabo tous les matins, deux bains chauds l'hiver et, persistance des habitudes populaires, deux bains au Rhône par semaine l'été, vêtements changés tous les huit jours, essuie-mains tous les quinze jours et draps tous les mois⁴². Lorsque Oullins fut vendu et la colonie transférée à Brignais, près de Lyon, en 1884, l'occasion fut saisie d'appliquer les règles les plus modernes dans des bâtiments neufs. L'inspecteur général Nivelles écrivit un rapport dithyrambique en 1885, admirant les baquets d'aisance disposés dans les tourelles adossées aux murs et ventilées par des créneaux, les pièces bien ventilées (23 m³ par enfant), propres, chauffées par des bouches de chaleur, la salubrité et l'hygiène parfaites qui plaçaient la colonie loin devant les autres. □ Les hommes qui ont rédigé le rapport de 1869 se verraient débordés dans leurs exigences par les faits accomplis ⁴³.

Refus du privé et anticléricalisme

Ces efforts ne servirent pourtant pas à grand-chose car les religieux se heurtèrent à l'hostilité de la plupart des inspecteurs et de l'administration centrale. Le fait que les informations collectées par l'historien soient en majorité fournies par des observateurs non seulement subjectifs, demander le contraire serait naïf, mais acteurs engagés et militants, rend la lecture de cette histoire particulièrement complexe. Car il est souvent difficile, voire impossible, de faire le tri entre la réalité des comportements et la superposition, l'entrelacement des regards et des discours, de mesurer par exemple la défaillance des religieux. On se convainc de son existence par divers indices sans pouvoir l'estimer exactement. La pluralité des facteurs est telle qu'elle doit inciter un peu plus à rejeter les explications uniques, trop simples, telles que l'anticléricalisme des républicains pour les hagiographes de la congrégation ou l'obscurantisme et l'appât du gain pour ses adversaires, une tentation qui court encore chez certains historiens engagés dans la polémique contemporaine sur les vertus respectives du public et du privé ou par celle concernant les prisons à la suite des travaux de Michel Foucault⁴⁴.

L'hostilité des fonctionnaires du pénitencier envers le privé était ancienne. Elle s'était cristallisée avec la loi de 1850 qui avait confié le redressement des enfants détenus de l'Etat en priorité à des établissements privés qui recevaient pour cela des indemnités journalières. Une partie des membres de l'administration centrale, des inspecteurs des prisons, de l'agriculture ou de l'instruction s'était montrée hostile à la faveur accordée à ces maisons, au dessaisissement des pouvoirs de l'Etat au profit de particuliers. Ce groupe avait multiplié les critiques, milité pour une limitation des subventions et pour la non-réévaluation des indemnités journalières, travaillé à développer les quelques colonies publiques fondées auprès des prisons centrales, prôné une réduction des effectifs dans le privé en arguant de son insuffisance. Car son hostilité ne reposait pas seulement sur un réflexe corporatiste et idéologique; elle se nourrissait d'une réalité : la loi avait permis une floraison de colonies

privées dont le but principal, sinon unique, était l'utilisation à bon marché, à des fins mercantiles, de la main-d'oeuvre enfantine.

C'est pourquoi le pouvoir politique avait repris ces critiques à son compte, en partie aussi parce que le gonflement des effectifs engendrait des dépenses jugées trop fortes pour le Trésor Public. Le ministère de l'Intérieur avait multiplié les circulaires et les règlements pour contrôler ces maisons, procéda à une réduction des effectifs à partir de 1857 et à la fermeture de colonies dans les années 1860, notamment à la demande de l'Impératrice choquée par certains régimes infligés aux enfants. ? Cîteaux, qui n'avait pourtant jamais été mis en cause, cela s'était traduit par un reflux du nombre des colons à la fin de la décennie 1850, par le refus d'attribuer des subventions extraordinaires pour établir l'école ou construire l'église. L'hostilité s'accrut dans les années 1870-1880. L'administration pénitentiaire renforça ses colonies, combla leur retard par rapport aux plus célèbres, comme Mettray ou Cîteaux, les promut établissements modèles et supporta encore plus mal la concurrence du privé. Elle obtint le concours des gouvernements républicains qui voulurent rendre à l'Etat toutes ses prérogatives. La surveillance des établissements privés (inspection supplémentaire des directeurs des circonscriptions pénitentiaires à partir de 1876) s'accrut et les critiques se firent plus vives comme nous l'avons vu⁴⁵.

L'anticléricalisme avait été bâillonné sous le Second Empire qui s'était montré favorable, dans l'ensemble, aux colonies tenues par les congrégations et les inspecteurs avaient été prudents, ce qui peut expliquer en partie, sans perdre de vue la qualité de l'oeuvre du père Rey, les comptes rendus élogieux de cette période. Il se libéra par la suite et la concordance est sensible entre les changements politiques, qui lui donnèrent l'occasion de s'exprimer, et l'apparition des mauvais rapports. Les premiers (1869-1871) correspondirent à de réels problèmes à Cîteaux (afflux de colons, impact de la guerre), mais aussi à l'épisode de l'Empire libéral et à la chute du régime. Après une accalmie à l'époque de l'Ordre Moral, les réserves réapparurent en 1875-1876, peut-être en réaction à l'agitation cléricale du moment, mais aussi parallèlement à l'établissement furtif de la république et au début de conquête du pouvoir par les

républicains. Elles s'accumulèrent après 1879 et l'installation définitive de ces derniers⁴⁶. Au-delà de la simple adéquation chronologique, l'anticléricalisme transparait dans les reproches adressés par les inspecteurs : éducation et hygiène insuffisantes, registres mal tenus, travail non-formateur et mal rémunéré des enfants, effectué au seul profit de la congrégation, décisions prises sans en référer à l'administration, refus de tenir compte des observations⁴⁷. Nous avons là tous les thèmes majeurs de l'hostilité au clergé, souvent véhiculés depuis le début du siècle, accentués après 1871 notamment à propos des congrégations : caractère malsain de la vie ecclésiastique, obscurantisme des frères ignorantins, ennemis de la science et du progrès, amour de l'argent, société en marge se prétendant au-dessus des lois⁴⁸. Tout cela correspond à une part de vérité, nous l'avons vu, mais le tableau est trop parfait pour être entièrement vrai. Les déficiences retinrent l'attention, furent amplifiées, voire inventées, nous allons le voir, parce que les inspecteurs s'attendaient à les trouver, voulaient les voir, examinaient les colonies avec cette grille de lecture préfabriquée et étaient presque rassurés en les trouvant. En 1881, un inspecteur du travail conclut son rapport sur Oullins en espérant une amélioration de l'instruction ?□qui est faite actuellement par une société ayant plus souci des revenus que lui procurent les travaux manuels faits par ces pauvres enfants que de leur avenir dans notre pays démocratique ?⁴⁹. On le voit, les carences, ou présumées telles, furent d'autant mieux soulignées qu'elles renvoyaient aux thèmes constitutifs de la nouvelle république (foi dans l'instruction pour ruiner les erreurs, bâtir le progrès par la science, préparer la revanche, dans la démocratie et la morale civique, dans les bienfaits physique et moraux de l'hygiène⁵⁰) et qu'elles semblaient vouloir leur faire obstacle. Pour beaucoup d'inspecteurs, il était inéluctable que ce schéma mental, basé sur l'antithèse lumière-ténèbres, et apparemment confirmé par l'attitude d'une Eglise hostile à la république, à la science nouvelle, aux réformes scolaires, voire à l'hygiène moderne (canonisation de Benoît Labre en 1881, ce mendiant qui aimait garder les poux sur lui) se retrouvât dans les colonies. Les convictions légitimistes des directeurs de la congrégation ne

parent que renforcer les préventions⁵¹. Ainsi réalité et idéologies se mêlèrent au point de ne plus pouvoir être distinguées.

D'où une volonté d'exigence souvent supérieure à celle exercée sur les colonies publiques, mais jugée nécessaire pour de telles maisons. En 1875, à Cîteaux l'inspecteur général affirma que la quantité hebdomadaire de viande (350 à 400 grammes) était faible alors qu'elle était plus importante que celle exigée par le règlement de 1869 ou que celles en vigueur dans la plupart des établissements d'Etat⁵². D'où aussi la tentation d'inventer des insuffisances du fait de cette exigence ou par mauvaise foi. Les exemples sont nombreux. A Oullins, en 1878, l'inspecteur général critiqua l'hygiène, affirmant qu'il n'existait ni lavabos, ni salles de bains. Le père directeur répondit en regrettant qu'il ait oublié les 90 robinets nouvellement installés et la piscine chauffée, en place depuis 1876. En 1881, l'inspecteur du travail constata que la loi de 1874 sur le travail des enfants n'était pas appliquée en cette colonie (horaires et fardeaux trop lourds, absence de systèmes de sécurité pour les machines...), ce qui était sans doute vrai, mais il en conclut que la congrégation ne pensait qu'aux profits et il cita l'exemple des produits des jardins. Or nous savons qu'ils suffisaient à peine à nourrir les 200 à 250 personnes présentes⁵³. Le cas le plus flagrant concerne ce directeur de la circonscription pénitentiaire de Dijon qui affirma en 1882 et 1883 que les formations professionnelles étaient trop parcellisées et incomplètes, que les enfants, notamment les typographes, ne dominaient pas leurs métiers, ce dont l'auteur de ces lignes ne s'était pas rendu compte en lisant les nombreux textes imprimés à la colonie. Il déclara que le colon de Cîteaux «est apprenti parfait, mais non-ouvrier», ce qui constitue une sentence plaisante pour une école d'apprentissage. Elle se trouve d'ailleurs en contradiction avec les rapports favorables de ses collègues et avec le fait que des enfants intégraient volontairement la colonie pour apprendre un métier⁵⁴.

A cause de cette hostilité, à cause aussi de divergences entre les inspecteurs (les exigences étaient différentes et tous n'étaient pas aussi partiiaux), les contradictions furent nombreuses. En 1877, l'inspecteur général fit remarquer au directeur d'Oullins que les latrines étaient trop

éloignées des dortoirs, ce qui pouvait laisser libre cours à des actes indécents. Le père Bancillon les fit installer dans les chambrées en signalant qu'il les avait déplacées à l'extérieur à la demande d'un confrère précédent qui avait craint les conséquences des mauvaises odeurs sur la santé des enfants. Un an plus tard, un autre visiteur déclara que l'installation était défectueuse et la transhumance des latrines reprit ! En 1880, toujours à Oullins, l'inspecteur rejeta l'usage de livrets individuels pour consigner le montant du pécule gagné par chaque colon en fonction de la qualité de son travail et de sa conduite. Il demanda le registre collectif. Bancillon rétorqua qu'il l'utilisait autrefois et l'avait supprimé sous l'injonction d'un de ses collègues. Prudent, le préfet lui conseilla de tenir les deux !⁵⁵

Si tous les inspecteurs n'étaient pas des anticléricaux militants, beaucoup se conformaient à l'atmosphère du temps. Celui qui certifia en 1878 que l'hygiène était défectueuse à Oullins en oubliant de mentionner les installations nouvelles, avait pourtant fait à ce sujet des compliments à Bancillon. Mais de là à les mettre par écrit ! Dix ans plus tard à Cîteaux lorsque éclata le scandale, l'inspecteur du primaire fut dépêché sur place pour faire un état de la situation. Elle lui apparut médiocre (autorité défaillante, progrès lents, niveaux passables) alors qu'il avait rédigé des rapports convenables en 1884-1886 : avait-il alors mal vu ou trop bien vu ?⁵⁶

Dès les débuts des années 1880, les gouvernements républicains, consolidés, entamèrent une politique de fermeture des colonies privées, notamment religieuses, que nous avons esquissée en début de propos. De 1880 à 1889, seize établissements furent ainsi supprimés pour des motifs divers. En 1889, il n'en restait que dix dont Mettray, le plus célèbre, intouchable sans remettre en cause le principe des colonies ce qui n'était pas à l'ordre du jour, Saint-Ilan, le seul encore tenu par une congrégation, Sainte-Foy, spécialisé dans l'accueil des protestants, et quelques autres microscopiques. La même année, les effectifs du public dépassèrent pour la première fois ceux du privé dont le déclin avait commencé en 1867⁵⁷. C'est dans ce contexte qu'intervinrent les tentatives d'arrêt de Cîteaux et d'Oullins. En 1882, l'administration pénitentiaire menaça Bérerd de

suspendre les envois de colons à Cîteaux s'il n'améliorait pas l'instruction et l'apprentissage, un ultimatum qu'elle exécuta en 1883. Deux ans plus tard, elle décida le retrait des détenus encore en place et les envoya à la colonie d'Aniane sous le prétexte que rien n'avait été fait pour remédier aux carences du fait de la résistance des religieux, une sentence où la réalité (une instruction médiocre) et la mauvaise foi (seuls les rapports défavorables de 1882 et 1883 furent utilisés pour dénoncer l'apprentissage) firent bon ménage⁵⁸. L'arrêt de la fonction pénitentiaire, officialisé début 1887, ne provoqua guère de vague, même parmi les notables locaux souvent favorables à la société, sans doute parce que le relâchement était trop évident. Mais il joua sûrement un rôle dans la révolte des frères et le retour de Donat la même année, et il renforça le trouble qui agitait la congrégation⁵⁹.

En 1884, l'administration pénitentiaire reçut un rapport alarmiste d'un inspecteur général qui signalait des faits d'une « gravité exceptionnelle » à Oullins, en oscillant encore une fois entre une réalité (toujours et surtout la médiocrité de l'enseignement) et les fantasmes : un directeur uniquement préoccupé d'argent, un personnel déplorable, constitué d'anciens colons, une alimentation insuffisante. Le ministère demanda l'avis du préfet de Lyon en lui précisant que son intention était d'améliorer l'instruction et de développer les colonies publiques. Au cas où il n'aurait pas compris, il évoqua l'affaire du frère Urbain accusé en 1883 d'avoir frappé un colon alors qu'il était en état d'ébriété, mais l'enquête avait seulement conclu à une réaction excessive face à des provocations et à de faux témoignages de la part des enfants : « j'ai cru devoir rappeler cet incident pour fixer votre attention sur la situation générale qu'il dénotait ». Mais le préfet ne voulut rien comprendre ! Peut-être plus attaché au maintien à proximité d'une colonie pour assurer l'ordre dans sa ville qu'à l'idéologie des bureaux parisiens, il répondit qu'il ne pouvait s'associer aux critiques et aux conclusions de l'inspecteur général. Il déclara avoir visité la maison, trouvé des enfants en bonne santé, les ateliers parfaits, l'école convenable, l'alimentation excellente. Diplomate, il conseilla d'attendre le prochain transfert à Brignais pour se décider⁶⁰. Mais la qualité des installations et le rapport

très favorable de l'inspecteur Nivelles en 1885 empêchèrent toute initiative⁶¹. Le scandale de 1888 fournit la bonne occasion, bien que l'établissement ne fut pas concerné. Consulté par le gouvernement sur la décision à prendre, le directeur de l'administration pénitentiaire rendit un avis tout à la faveur du public : les maisons privées n'offraient pas les garanties requises; il était du devoir de l'Etat de cesser son aide financière, de retirer tous les enfants de Brignais et de les confier à des colonies publiques qui devraient recevoir des ressources supplémentaires pour assurer leur service⁶².

Si le déclin de l'oeuvre, symbolisé par la suppression de la fonction pénitentiaire, résultait de l'enchevêtrement des facteurs évoqués (querelles, écart de mentalité, hostilité), l'ampleur du tumulte, l'importance des mesures prises, notamment la dissolution de la congrégation, révèlent l'existence d'une autre dimension, s'ajoutant aux autres.

L'éruption des imaginaires

Nul doute que les incidents à l'origine du scandale étaient réels, sans que l'on puisse toutefois mesurer leur état exact en raison de l'existence de faux témoignages, nous verrons cela plus loin. Le père Rey avait connu de tels problèmes en 1849 avec les frères envoyés dans les prisons du département du Nord, mais si des mesures administratives avaient été prises (renvoi des frères), l'affaire était restée dans le monde clos du pénitentiaire. En 1888, les faits devinrent scandale pour plusieurs raisons. En se déroulant à Cîteaux même, ils mettaient directement en cause la congrégation et soulignaient la défaillance des pères. Le directeur de l'administration pénitentiaire écrivit qu'ils impliquaient ?□de manière indéniable l'absence de garanties dans le recrutement, la préparation, les aptitudes du personnel, ainsi que dans la surveillance des établissements et la direction générale de l'oeuvre ?⁶³.

Ils intervenaient aussi dans un contexte contraire de reconnaissance de l'enfance, un mouvement de longue durée, porté par les classes aisées, repérable par l'évolution de la législation (loi sur le travail en 1841 et

1874, sur l'éducation en 1832 et 1882.) ou la multiplication de romans consacrés à ce thème à partir du Second Empire. Il se traduisit par la découverte de la puberté, par la hantise croissante de la masturbation et de l'homosexualité adolescentes, génératrices d'une mauvaise image des internats peu à peu laissés par la bourgeoisie aux plus humbles. Il s'exprima aussi par le refus grandissant des brutalités. Ainsi, l'enfance abandonnée ou maltraitée devint un thème prisé des romanciers, de Victor Hugo, *Les Misérables* (1862), à Hector Malot, *Sans famille* (1869)⁶⁴. Ce sentiment émergea quelque peu dans les milieux populaires jusqu'alors habitués à ces pratiques et il se concrétisa au niveau des colonies de la congrégation par l'apparition dans les années 1880 de dénonciations des mauvais traitements, officielles ou anonymes, vraies ou fausses⁶⁵. Là encore, le directeur de l'administration pénitentiaire exprima le sentiment ambiant en juillet 1888 : « quand il s'agit d'enfants, comment supporterait-on seulement certains doutes, certains soupçons du public, dégradants pour les enfants eux-mêmes ? »⁶⁶

Les faits provoquèrent une réaction d'autant plus forte qu'ils confirmaient et confortaient l'anticléricalisme le plus commun qui se délectait de deux sujets favoris⁶⁷ : la brutalité des clercs, symbole du non-respect des évangiles, de la faillite des soi-disant vocations, et leur dépravation sexuelle, un aspect issu des fantasmes provoqués par ces sociétés fermées qui prétendaient refuser la nature, mais qui ne pouvaient en réalité lui résister et cédaient aux plus mauvais penchants. Déjà apparus par enchantement à Oullins lorsqu'il avait été question d'arrêter la colonie (l'inspecteur avait déclaré que les frères frappaient ou caressaient les enfants⁶⁸), ces thèmes fonctionnaient comme des arguments définitifs par l'émoi qu'ils soulevaient. C'est pourquoi, l'affaire fut prise en main par une presse qui atteignait un rôle public inégalé jusqu'alors, renforcé par l'épisode concomitant du boulangisme. Reportages, éditoriaux, pamphlets, chansons et caricatures se multiplièrent, amplifièrent le tumulte des esprits qui rencontra l'oreille favorable d'un gouvernement prêt à saisir l'occasion pour réaliser sa politique.

Car l'événement provoqua une éruption violente des imaginaires, notamment des haines et des fantasmes de chaque camp envers l'autre. Le

phénomène est sensible pour Brignais qui n'était pas concerné par le scandale, mais dont l'existence fut mise en cause par la presse républicaine lyonnaise. Elle reprit les images communes de l'anticléricalisme en s'appuyant, tout en les déformant, sur les données du rapport d'inspection de 1887, sans doute fourni par des mains complices à la préfecture : saleté repoussante de la maison, alors que l'inspecteur n'évoquait qu'un balayage tardif; absence de rémunération des enfants, alors qu'il s'agissait d'un différent sur la nature des registres des comptes; enrichissement de 50 000 francs par an; alimentation détestable; meilleur traitement pour les enfants au physique agréable. La confusion (volonté ou ignorance ?) avec les cisterciens renforça les préventions en faisant resurgir tout l'imaginaire d'ancien régime sur les moines fainéants, exploités, jouisseurs. La presse obtint un concours populaire dans ce travail de reconstruction fantasmagorique. Le journal *Lyon Républicain*, proche des radicaux opportunistes, publia le témoignage d'un ancien colon de Cîteaux de 1854 à 1860, employé à Alger. Il affirma avoir été mis en cellule en janvier 1858 à côté d'un garçon qui criait sans cesse parce qu'il souffrait du froid et qui était battu, pour qu'il se taise, par le père Bancillon qui l'avait ainsi poussé à se pendre afin de se libérer de ces tourments, un suicide jamais déclaré. Or nous savons que ce décès fut évoqué par le père Rey à la commission de surveillance et que les inspecteurs qui visitèrent Oullins puis Brignais reprochèrent plutôt à Bancillon son tempérament trop débonnaire, bien éloigné de ce portrait de «brute en soutane ?».

Le renvoi de l'autre dans l'animalité fut aussi un moyen de le disqualifier. Les frères furent sans cesse assimilés aux porcs, ce qui renvoyait à une image péjorative, ancienne, véhiculée dès l'Antiquité par la littérature romaine (Plin l'Ancien) ou la bible, puis en Occident par les cultures populaire et savante (Buffon) notamment à partir de la fin du Moyen Age : le porc est un animal stupide, qui se vautre dans la fange, s'engraisse à foison, se reproduit à l'infini. Il personnifiait ainsi bien des vices (la bêtise, la saleté, la glotonnerie, la luxure) que l'on prêtait aisément aux moines ou aux frères. On sait que dans la France du XVIIe siècle, les cochons étaient affublés du sobriquet de «cordeliers» !⁶⁹

Le même procédé fonctionna pour une description apocalyptique des colons. *Lyon Républicain* cita l'exemple d'un enfant placé à Cîteaux de 1881 à 1888. Il était rentré dans sa famille «efflanqué», affamé, car les repas quotidiens consistaient en du pain trempé dans de l'eau salée, tandis que du foie de vache et du sang cuit étaient servis aux fêtes. Il ne savait plus parler, puisque le silence était de règle, et ne communiquait que par signes. Il était arrivé en guenilles à force de recevoir des coups et de séjourner dans les cellules, des souterrains peuplés de rats. Au-delà du caractère mensonger de ce témoignage, qu'il serait fastidieux de démontrer en entier (les cellules étaient aux étages, le silence aux ateliers ou aux repas était souvent interrompu par des chants, toute liberté de jouer était laissée lors des récréations, tous participaient aux choeurs de musique vocale, etc.), l'intéressant réside dans le processus suggéré : une entreprise de transformation en bête par le régime imposé (négation de la parole, abondance des coups, maigreur de la pitance, ce qui renvoie aux conditions des animaux domestiques de l'époque, le repas quotidien rappelant la pâté pour chien), par les conditions de vie (au milieu des rats) et par l'assimilation lente, rituelle (aux fêtes!) de la substance même de l'animal, ce foie et ce sang qui sont à la fois ses parties les plus viles, rentrant dans la catégorie des abats, et les plus constitutives (le sang est l'âme dans l'Ancien Testament, de nombreuses civilisations et la culture populaire occidentale; le foie est, avec le coeur, un organe vital dont les vertus, dit-on, se transmettent à celui qui le consomme)⁷⁰. Derrière la métaphore, est dénoncée une entreprise de renvoi de l'homme dans la nature, d'abaissement au lieu d'élévation par le refus de la raison, de la culture, de la modernité, du progrès et l'on retrouve ici les schèmes profonds de l'antagonisme opposant le clergé à ses adversaires⁷¹.

Les quotidiens lyonnais favorables à l'oeuvre et à l'Eglise, surtout *Le Nouvelliste*, fondé par des membres de la Congrégation des Messieurs de Lyon, mais aussi *L'Express*, plus modéré dans son expression, soutinrent l'idée du complot juifs et franc-maçon (une vision fortifiée par la volonté de la franc-maçonnerie de l'époque d'être «l'âme et l'armature»⁷² de l'anticléricalisme), affirmèrent que l'oeuvre était admirable, pleine de dévouements, retournèrent le discours des adversaires au profit de leur

cause en soutenant que la brutalité et la dépravation sexuelle régnaient dans les colonies publiques. Ils développèrent ainsi un double imaginaire : celui de la citadelle assiégée et celui du martyr dans un pays hostile où tous les moyens sont bons pour abattre le juste, une réminiscence évidente de toute une tradition catholique allant de la passion du Christ et celle des premiers chrétiens aux guerres de religion et aux missions extra-européennes⁷³.

Dans cet affrontement, un désir de vrai émergea quelquefois, avec peine. Les journaux favorable à la Société de Saint-Joseph lâchèrent rapidement la cause de Cîteaux apparemment trop compromise, pour combattre l'injustice commise à Brignais. La presse anticléricale, proche des radicaux modérés, reconnut au détour d'un article que cet établissement était convenable, qu'aucune remarque sérieuse n'avait été faite à son encontre, que Bancillon n'était pas la brute épaisse que l'on croyait, mais que l'Etat voulait gérer lui-même ses détenus et que les problèmes identiques des colonies publiques étaient vite étouffés⁷⁴. Cette remontée de conscience dura peu au regard des circonstances de l'évacuation de la maison. Le directeur de l'établissement public des Douaires avait été chargé du transfert des colons. Persuadé d'arriver à Sodome, il dit aux enfants qu'ils seraient plus heureux dans quinze jours et leur fit ainsi comprendre l'imminence de leur départ ce qui provoqua une panique générale et des évasions. Contrariée par cette attitude qui infirmait sa lecture de l'affaire, la presse anticléricale cria au complot, affirma que les frères avaient épouvanté les enfants, mais nous savons, elle le reconnut plus tard, que Bancillon fit au contraire tout son possible pour faciliter l'opération⁷⁵

L'explosion et la collision des imaginaires furent telles qu'elles ne pouvaient que s'achever par la victoire d'un camp sur l'autre, celui du bien ou de l'oppression selon le regard porté, indispensable pour renforcer les convictions, même celle des vaincus. Elle se traduisit par l'arrêt de la colonie de Brignais et l'abrogation du décret d'utilité publique de la congrégation. Mais les procès à l'automne atténuèrent les passions. A Beaune, en octobre, le tribunal correctionnel condamna sept frères à des peines de trois mois à deux ans de prison pour attentats à la pudeur et la

cour d'assise de Dijon, qui jugea en décembre les mêmes faits commis sur des mineurs de moins de treize ans, prononça des sentences de un à cinq ans de prison pour cinq frères. Trois autres furent condamnés à Beaune à des amendes ou à un jour de prison pour coups et blessures aggravés. Par contre, la bonne foi du père Donat fut reconnue : il concéda qu'il avait fait inhumer sans autorisation, mais la rumeur concernant des enfants morts de faim ou sous les coups s'avéra fausse. Soeur Estelle avoua avoir donné des claques à des enfants de l'Asile, ce qui était toléré par beaucoup, mais il fut admis qu'elle n'avait jamais utilisé le fouet. Tous deux furent toutefois condamnés à des amendes. Le procès du frère Jules Gros pour attentat à la pudeur mit en lumière un fait qui avait émergé de temps à autre à propos d'autres religieux mais sans être prouvé : l'existence de faux témoignages. Deux enfants témoins à charge reconnurent avoir parlé sans réfléchir ou avoir menti; un autre fut démenti par celui qui était censé avoir subi les sévices. La seule déclaration maintenue fut celui du jeune Morel qui s'était enfui de Cîteaux en juin, par qui le scandale était arrivé, mais dont la sincérité sembla douteuse. Jules Gros fut innocenté. Le même doute parut suffisamment fort à propos de trois frères accusés de coups et blessures pour qu'ils fussent acquittés et à propos de ceux jugés à Dijon, qui bénéficièrent des circonstances atténuantes⁷⁶.

Les deux camps trouvèrent ainsi matière à contentement et à l'apaisement. La presse catholique ou conservatrice, tel le *Salut Public* lyonnais, dauba sur les faux témoignages qu'elle prétendit systématiques, fit de la relaxe de certains frères une preuve du complot et le symbole de la justice rétablie, procéda à une curieuse séparation entre les frères, qui ne seraient pas de vrais religieux mais de simples laïcs, et le père Donat, soeur Estelle, frère Jules Gros (le seul franchement acquitté donc le seul religieux!) qui représentaient l'Eglise. Elle abandonna vite l'oeuvre à son sort, contente que le vrai clergé fût sorti de ce guêpier⁷⁷. La presse anticléricale accueillit d'abord le revirement de certains témoignages comme le fruit d'une pression des religieux sur les enfants de l'Asile qui vivaient encore à la colonie, ce qui n'est pas à exclure. Puis elle reconnut que Donat était peut-être de bonne foi et se fit discrète : la révélation des faux témoignages rendait les accusations incertaines;

elle ne voulut pas transformer les religieux en martyrs et se contenta des condamnations⁷⁸.

Cette réalité ambiguë, l'apaisement des imaginaires firent que le parquet renonça à faire appel des jugements, bien que certaines peines pour coups et blessures lui parussent légères, preuve d'une divergence de mentalité entre ces hauts bourgeois dijonnais et les magistrats de Beaune plus proches des habitudes communes. Pour les mêmes raisons, les politiques enterrèrent bien vite l'idée d'une suppression de toutes les congrégations et se contentèrent de l'expulsion des frères de Cîteaux et de Brignais. Un silence de plomb, confortable pour tous, s'abattit sur l'affaire et l'oeuvre du père Rey tomba dans l'oubli.

¹ . Eric PIERRE, « Débats pénitentiaires, politiques correctionnelles et vote de la loi de 1850 », dans Michel CHAUVIERE et alii, *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p.71-105.

² . Sur tout cela, voir Eric BARATAY, *Le père Joseph Rey*, Paris, Beauchesne, 1996. Sur le pénitencier : Jacques-Guy PETIT, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard, 1990. L'oeuvre de Rey rappelle les expériences pénitentiaires des Flandres au XVIIIe siècle qui marquèrent beaucoup les philanthropes de la fin de ce siècle et des premières décennies du suivant. Voir John HOWARD, *L'Etat des prisons*, édition critique de Jacques-Guy PETIT et Christian CARLIER, Paris, Ed. de l'atelier, 1994.

³ . *Le Nouvelliste* et *Le Progrès de Lyon* du 31.8 au 3.9.1888.

⁴ . *Journal Officiel (J.O.)*, 13.7.1888, p.3027.

⁵ . Archives Départementales du Rhône (A.D.R.), 1 Y 335, Ministère de l'Intérieur (M.I.) à préfet, 7 et 16.7.1888; J.O., 28.9.1888; *Lyon Républicain*, 1.12.1888; A.D.Côte-d'Or (A.D.C.O.), XIV Tb 27, Rapports inspecteur primaire, janvier et mars 1889.

⁶ . A.D.R., V 275, M.I. à préfet, 12.2.1892; Dominique DESSERTINE, *La Société Lyonnaise pour le Sauvetage de l'Enfance (1890-1960)*, Toulouse, Ethiss, 1990; Archives de Fontaines-sur-Saône (A.F.), maison généralice des

Petites Soeurs de Saint-Joseph, Journal manuscrit des soeurs de Cîteaux (J.C.), t.III, juillet 1898.

⁷ . Henri GAILLAC, *Les maisons de correction, 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971, p.155-157; Claude LANGLOIS, «L'introduction des congrégations féminines dans le système pénitentiaire français ?», dans Jacques-Guy PETIT (dir.), *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, 1984, p.136.

⁸ . Oeuvre de Saint-Joseph, *Compte rendu de l'année 1888*, Paris, 1889, p.4; *Oraison funèbre... du père Donat*, Cîteaux 1895, p.2.

⁹ . A.F., J.C., t.I f.159-161.

¹⁰ . Archives de l'évêché de Dijon (A.E.D.), 1 D 11/13,14, frère Sylvain à Mgr Rivet, 20.10.1875; «Compromis d'arbitrage entre les directeurs de Cîteaux et les membres qui, sous la direction de l'abbé Coeur, se trouvaient attachés à la colonie de Saint-Genest-Lerpt ?», s.d., p.5-6. Ce manuscrit (Bibliothèque municipale de Lyon, 129 671), datant de 1892 environ, est le seul à exposer les motifs des divisions et des extraits de correspondance en vue d'une prochaine décision de l'évêque de Dijon.

¹¹ . «Compromis.. ?», idem, p.3-25; A.D.C.O., 17 Y 2, M.I. à préfet, 2.6.1880, acceptation de Bérerd comme directeur de Cîteaux; A.F., J.C., t.II f.132-135, 156-158, 183-184, 202-205, t.III f.127-131, 138-140, 156-159, 170.

¹² . «Compromis.. ?», ibid., p.1-4, 23-24, 28-30, la séparation semble avoir été prononcée entre 1892 et 1895; A.E.D., 8 K 2/1, rapports des pères Bancillon et Guillermain à l'évêque, 22.10 et 25.11.1887, et Projet de compromis, s.d. (v.1892).

¹³ . «Compromis... ?», ibid., p.14. Sur l'emploi de contremaîtres à Brignais : *L'Express*, 25.7.1888.

¹⁴ . A.D.R., 1 Y 24, préfet à M.I., 30.4.1880.

¹⁵ . A.E.D., 1 D 11/13,14, juge d'instruction à Bancillon, 2.9.1876.

¹⁶ . Voir Eric BARATAY, *op. cit.*, chapitres II-IV.

¹⁷ . A.D.R., 1 Y 336, Etats nominatifs, 1886, 1887. On devine l'existence de filières de recrutement, notamment en Haute-Loire.

¹⁸ . A.D.R., 1 Y 24, préfet à M.I., 30.4.1880; A.D.C.O., XIV Tb 27, Donat à inspecteur primaire, 5.2.1887; A.D.R., 1 Y 336, extraits des casiers judiciaires, 1887.

¹⁹ . A.D.R., 1 Y 336, M.I. à préfet, 6.2.1888 et Bancillon à préfet, 16.2.1888.

²⁰ . A.D.R., 1 Y 336, M.I. à préfet, 6.2.1888; A.D.C.O., XIV Tb 24, inspecteur primaire à inspecteur d'Académie, 7.7.1888. 1885-1888 sont les dates correspondant aux faits jugés lors des procès, mais il se peut que d'autres fussent antérieurs. A l'inverse, on peut penser que l'arrêt de la fonction pénitentiaire (1885), donc des visites des inspecteurs des prisons, facilita le relâchement.

²¹ . Le fait est évident pour les frères condamnés pour attentats à la pudeur au tribunal correctionnel de Beaune : 4 sur 7 avaient entre 19 et 23 ans, les autres entre 27 et 32 ans : A.D.C.O., 7 U Cd 88, 15-16.10.1888. Les journaux : *L'Express*, 25.7.1888.

²² . A.D.C.O., 17 Y 4, rapport I.G. 1875, M.I. à préfet, 5.2.1880, directeur régional des prisons (D.R.P.) à préfet, 28.5.1881.

²³ . Eric BARATAY, *op. cit.*, chapitre V.

²⁴ . *Rapports annuels du directeur de la colonie de Cîteaux*, Cîteaux, 1881, p.199 (1873); A.D.C.O., 17 Y 4, rapport 1879.

²⁵ . A.D.C.O., 17 Y 4, rapports I.G. 1875, 1878, 1879, rapport D.R.P. 1881; A.D.R., 1 Y 24, rapports I.G. 1876, 1879, 1 Y 329, rapport inspection du travail 1881.

²⁶ . A.D.C.O., 17 Y 4, rapport D.R.P. 1881, M.I. à préfet, 5.3.1880 et 14.3.1882; A.D.C.O., XIV Tb 27, inspection primaire 1884; A.D.R., 1 Y 329, rapport D.R.P. 1880, rapport inspection du travail 1881.

²⁷ . Sur tout cela Christian CARLIER, *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIXe siècle*, Paris, Ed. de l'atelier, 1994, p.327-328, 517-518.

²⁸ . Voir Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, 18e-19e siècles*, Paris, Aubier, 1982, p.167-177, 195-205, et dans Michelle PERROT (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1987, t.IV p.337, 442-444; Jean-Pierre GOUBERT, *La conquête de*

l'eau, Paris, Robert Laffond, 1986, p.145-158; Georges VIGARELLO, *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985, p.42, 199-202, 207-224.

²⁹ . Pierre GIOLITTO, *Abécédaire et férule. Maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, Paris, Imago, 1986, p.147-149, 221-251.

³⁰ . A.D.R., 1 Y 24, rapport I.G. 1879.

³¹ . Eric BARATAY, *op. cit.*, chapitre V.

³² . Mona OZOUF, *L'Ecole, l'Eglise et la République, 1871-1914*, Paris, Cana, 1982, p.21-27.

³³ Christian CARLIER, *op. cit.*, p.517-519; François JACQUET-FRANCILLON, *Naissance de l'école du peuple, 1815-1870*, Paris, Ed. de l'atelier, 1995, chap. 4-6; Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t.III, *De la Révolution à l'Ecole républicaine*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p.374-392.

³⁴ . A.D.C.O., 17 Y 4, rapport I.G. 1875.

³⁵ . A.D.R., 1 Y 24, rapport I.G. 1879, 1 Y 336, rapport I.G. 1887.

³⁶ . Alain CORBIN, *op. cit.*, p.284-255 et dans Michelle PERROT (dir.), *op. cit.*, p.444-446; Jean-Pierre GOUBERT, *op. cit.*, p.223-225; Françoise LOUX, *Le jeune enfant et son corps dans la médecine traditionnelle*, Paris, Flammarion, 1979, p.201-204.

³⁷ . A.F., J.C., t.I f.173-174.

³⁸ . Ce qui le rapprochait du curé d'Ars, son contemporain, qu'Alain CORBIN, *op. cit.*, p.255 érige en modèle d'indifférence à l'hygiène moderne.

³⁹ . Eric BARATAY, *op. cit.*, chapitre V-VII.

⁴⁰ . A.D.C.O., XIV Tb 227, rapports 1884-1886.

⁴¹ . A.D.R., 1 Y 24, rapports I.G. 1876, 1879.

⁴² . A.D.R., 1 Y 321, règlement de 1882.

⁴³ . Rapport publié par *Le Nouvelliste*, 28-30.7.1888. Son existence fut confirmée par le M.I. (A.D.R., 1 Y 335, M.I. à préfet, 1.8.1888), mais il a disparu des archives !

⁴⁴ . Tel est le cas du beau travail de Christian CARLIER, *op. cit.*, par ailleurs directeur des services pénitentiaires, qui fait l'apologie du public. La tradition continue !

⁴⁵ . Sur tout cela : Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT, Jacques-Guy PETIT et alii, «Enfants corrigés, enfants protégés... (1820-1914) », Universités d'Angers, Louvain, Groeningen, Montréal, rapport dactylographié, 1995, p.37-28, 101-104; Christian CARLIER, *idem*, p.314-330, 507-509, 585; Henri GAILLAC, *op. cit.*, p.155.

⁴⁶ . Voir les synthèses récentes de Philippe BOUTRY dans Philippe JOUTARD (dir.), *Histoire de la France religieuse*, t.III, *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, Seuil, 1991, p.156-175, et de Jacques GADILLE dans Jacques GADILLE, Jean-Marie MAYEUR (dir.), *Histoire du christianisme*, t.XI, *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995, p.464-473.

⁴⁷ . A.D.C.O., 17 Y 4, rapport I.G. 1875, rapports D.R.P. 1881, 1882; A.D.R., 1 Y 24, rapport I.G. 1876.

⁴⁸ . Jacqueline LALOUETTE, «Dimensions anticléricales de la culture républicaine (1870-1940) », dans *Histoire, économie, société*, t.10 (1991), p.130-134; René REMOND, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985, p.20-42, 188, 193.

⁴⁹ . A.D.R., 1 Y 329, inspecteur à M.I., 10.8.1881.

⁵⁰ . Voir Serge BERSTEIN, Odile RUDELLE (éd.), *Le modèle républicain*, Paris, P.U.F., 1992, partie II «La promotion républicaine », p.227 et s.; Mona OZOUF, *op. cit.*, 1982, p.30-35.

⁵¹ . A.F., J.C., t.I f.166, 177, 182.

⁵² . A.D.C.O., 17 Y 4, rapport I.G. 1875.

⁵³ . A.D.R., 1 Y 24, rapport I.G. 1878 et Bancillon à préfet, 6.8.1878, 1 Y 329, rapport inspection du travail 1881.

⁵⁴ . A.D.C.O., 17 Y 4, M.I. à préfet, 14.3.1882 et 13.8.1883. Autre avis : 17 Y 4, M.I. à préfet, 5.2.1880. Entrée d'enfants : XIV Tb 24, inspection primaire à inspection d'Académie, 13.7.1888.

⁵⁵ . A.D.R., 1 Y 24, rapports I.G. 1877, 1878, 1880.

⁵⁶ . A.D.R., 1 Y 24, Bancillon à préfet, 6.8.1878; A.D.C.O., XIV Tb 27, inspecteur à M.I., 6.7.1888.

-
- ⁵⁷ . Christian CARLIER, *op. cit.*, p.508-509, 585, 602; Henri GAILLAC, *op. cit.*, p.156-157. Voir aussi Corinne BEC, "Le contrôle étatique des établissements privés de bienfaisance (1880-1933) ?", dans *De la charité à l'action sociale : religion et société*, Paris, C.T.H.S., 1995, p.323-333; Laurent CORNAZ (dir.), *L'Eglise et l'éducation. Mille ans de tradition éducative*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- ⁵⁸ . A.D.C.O., 17 Y 4, M.I. à préfet, 14.3.1882, 13.7.1883, et XIV Tb 27, rapport inspection primaire, 9.11.1886.
- ⁵⁹ . A.F., J.C., t.III f.126-127.
- ⁶⁰ . A.D.R., 1 Y 24, correspondance M.I.-préfet, 15 et 22.1.1884; 1 Y 326, dossier frère Urbain 1883.
- ⁶¹ . Nivelles était un ancien militaire bienveillant pour les congrégations. Il avait fait un rapport favorable pour Cîteaux quelques mois plus tôt (A.F., J.C., t.III f.124-125), mais sans guère d'écho vu l'importance des problèmes.
- ⁶² . A.D.R., 1 Y 335, rapport au M.I., 10.7.1888.
- ⁶³ . A.D.R., 1 Y 335, rapport au M.I., 10.7.1888.
- ⁶⁴ . André BURGUIERE et alii, *Histoire de la famille*, t.II, *Le choc de la modernité*, Paris, Armand Colin, 1986, p.390-393; Dominique DESSERTINE, *op. cit.*, p.17-19; Michelle PERROT (dir.), *op. cit.*, p.152-167; Antoine PROST, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979.
- ⁶⁵ . A.D.Loire, 1 Y 138, correspondance procureur-préfet, janvier 1880; A.D.R., 1 Y 326, dossier frère Urbain, 1883. Voir Pascale QUINCY-LEFEBVRE, "De l'enfance insoumise à l'enfance difficile. Regards et pratiques correctives des parents entre familles et institutions dans les milieux populaires des villes (1880-fin des années trente) ?", thèse Paris VII, 1995.
- ⁶⁶ . A.D.R., 1 Y 335, rapport au M.I., 10.7.1888.
- ⁶⁷ . Jacqueline LALOUETTE, art. cit., p.132-134.
- ⁶⁸ . A.D.R., 1 Y 24, M.I. à préfet, 15.1.1884.
- ⁶⁹ . Sur le cochon : Jacques VERROUST, Michel PASTOUREAU, Raymond BUREN, *Le cochon, Histoire, symbolisme et cuisine du porc*, Paris, Sang de la

terre, 1987, p.13-15, 33-52, 74-79. Voir Pline, *Histoire Naturelle*, Livre VIII, chap. LXXVII et la bible (impureté : Lv 11,7, Dt 14,8; déchéance du fils prodigue, gardien de cochons : Lc 15,11-32; possession par les démons : Mt 8,30-34). Sur les cordeliers : Paul SEBILLOT, *Le folklore de France, La faune*, Paris, Imago, 1984, p.113. Voir aussi Claudine FABRE-VASSAS, *La bête singulière. Les chrétiens, les juifs et le cochon*, Paris, Gallimard, 1994.

⁷⁰ . Jean-Paul ROUX, *Le sang. Mythes, symboles et réalités*, Paris, Fayard, 1988, p.46-49, 208.

⁷¹ . Sur tout cela, voir *Le Progrès de Lyon, Lyon Républicain, Le Petit Lyonnais* du 21 au 28.7.1888.

⁷² . Philippe BOUTRY dans Philippe JOUTARD (dir.), *op. cit.*, p.172.

⁷³ . Voir Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

⁷⁴ . *Lyon Républicain*, 26.7.1888, *L'Express* citant la *Presse radicale*, 28.7.1888.

⁷⁵ . A.D.R., 1 Y 335, Bancillon à préfet, 21-22.7.1888.

⁷⁶ . A.D.C.O., 7 U Cd 88, tribunal correctionnel de Beaune, 15-16.10.1888, et 2 U 353, procureur Dijon à procureur général, 16 et 21.10.1888.

⁷⁷ . *Le Nouvelliste* et le *Salut Public*, 16-21.10.1888 et 1-2.12.1888.

⁷⁸ . *Le Progrès de Lyon*, 16-21.10.1888 et 1-7.12.1888.